CONTACTS ET LOGIGRAMME

JE VEUX CONCLURE DES CONTRATS AVEC DES ATELIERS PROTÉGÉS OU DES CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL EMPLOYANT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Liste des prestataires disponibles sur :
dtenc.gouv.nc/vos-droits-et-obligations-embauche-emploi/travailleurs-handicapes

SI JE SUIS ASSUJETTI
(≥20 salariés ou ETP)
Le résultat des unités obtenu ne doit pas dépassé 50% du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi devant être employés par l'entreprise.

Le reste est donc dû au titre de l'obligation.
Modalité du calcul de la contributions sur :
teleservices-dte.gouv.nc/declaration

Si mon effectif est > à 20 salariés ou 20 ETP (art Lp.473.1 et art 7 délib n°457 du 8/01/2009)

Mon entreprise ou ma collectivité est assujettie je télédéclare annuellement
teleservices-dte.gouv.nc/declaration
entre le 1er janvier et le 15 février de l'année N+1

JE VEUX EMBAUCHER UNE PERSONNE RECONNUE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (TH)

Je veux embaucher en CDD ou CDI

Je rédige l'offre d'emploi

OBLIGATOIRE

Je PUBLIE l'offre d'emploi selon la règlementation
(Code du travail de la NC, Artice LP. 432-3-1)

Gouvernement : emploi.gouv.nc
(penser à cocher la case « j'autorise la publication de l'offre sur handicap.nc »
Province Sud : province-sud.nc/ catweb/app/demarches/pole-employeur
Province Nord : CAP EMPLOI - cap-emploi.nc/component/rsform/form/3-formulaire-de-contact?Itemid=157&choix=emploi
Province Iles : EPIFE - contact@epefip.nc - m-waikata@epefip.nc - : 45 10 98

FACULTATIF

Pour tous, possibilité de déposer son offre d'emploi directement sur handicap.nc

Je peux SOURCER / RECHERCHER des candidats TH

Je CONSULTE les candidatures en ligne sur handicap.nc

Je RENTRE EN CONTACT avec les SERVICES D'INSERTION PROVINCIAUX DE DROIT COMMUN proposant des candidats :
Province Sud : DEL - employeurs@province-sud.nc - 20.36.00
Province Nord : Cap Emploi - direction@cap-emploi.nc - 42.54.13
Province Iles : EPIFE - m-waikata@epefip.nc - 45 10 98

Je RENTRE EN CONTACT avec les STRUCTURES SPECIALISEES proposant des candidats :

Les 2 collectifs d'association du handicap :
MCI : caledonie. inclusive@gmail.com
Collectifs handicap : secretariat@collectif-handicaps.com

Les structures gestionnaires de dispositifs d'insertion :
Nouméa :
HANDIJOB : 438 468 - secretariat@handijob.nc - handijob.nc
HANVIE : structure d'insertion par le travail : 27 88 30 - direction@hanvie.nc
hanvie.nc
SAVAIP : Service Accompagnement vers l'Autonomie et l'Insertion Professionnelle :
95 10 02 - savaip@apei.nc - apei.nc/le-savaip-insertion-professionnelle
ISA : 29 80 60 ; contact@lucioles.nc - institutspecialiseautisme.sitew.fr/L_organisation.C.htm
Secteur La Foa, Bourail, Thio :
ASH : 43 84 63 - ashsecretbureau@outlook.fr
Province des Iles :
APHAL : 45 45 60 - contact@aphal.nc
Province Nord
HANDIJOB : 438 468

Candidat identifié ? — NON / OUI

Je réalise un entretien avec le candidat.
Possibilité d'être assisté d'un prestataire spécialisé du FIPH (fiche N11)
FIPH : 27 00 49 - fiph@handicap.nc

Candidat retenu ? — NON / OUI

Privé : Je déclare mon TH (CDD ou CDI) s'il comptabilise au moins 6 mois de présence et au moins 3 mois en ETP. Public : Je déclare mon TH (agent permanent ou temporaire) s'il comptabilise au moins 6 mois de présence et au moins 3 mois en ETP.
Mon TH temporaire compte au prorata de sa présence.

Je veux embaucher en INTERIM

Je CONSULTE les agences d'interim certaines d'entre-elles sont spécialisées pour les TH

Si mon effectif est > à 20 salariés ou 20 ETP (art Lp.473.1 et art 7 délib n°457 du 8/01/2009)

J'AI TROUVE LA PERSONNE ADÉQUATE : ELLE EST RECONNUE TRAVAILLEUR HANDICAPE (TH)

Candidat TH sélectionné

Je prends connaissance des aides possibles du FIPH
(cf. référentiel) :
- Besoin d'une étude d'aménagement des postes
- Aides financières selon critères
- Formation du nouveau salarié
- Aménagement des véhicules de service
- Accompagnement de l'entreprise dans l'intégration

J'informe les équipes
Je procède administrativement à l'embauche comme pour une personne non TH :
DPAE, contrat...

Y a-t-il un besoin d'accompagnement à l'adaptation du poste ou à l'environnement — NON / OUI

Je fais une demande au FIPH : éligible? — NON / OUI

Je finance les aménagements

J'avance 50% du montant des travaux plafonnés

D'autres aménagements sont-ils à prévoir ? (fatigabilité...) — OUI / NON

Je définis le type de contrat / de planning

J'ai 3 mois à partir de la date d'embauche pour faire une demande de remboursement des charges patronales au FIPH.
Pour les interims : 100 % déduites sur la totalité de la mission
Pour un même employé, CDD de plus de 3 mois ou CDI
100 % la 1ère année
75 % la 2ème année
50 % la 3ème année

Je nomme un référent tuteur au sein de l'équipe

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

FIPH — Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes en situation de Handicap

fiph@handicap.nc
27 00 49